

REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT DE LOIR-ET-CHER

COMMUNE DE CELLETES - 41120

*EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL*

*Délibération N°2025/83*

**OBJET : VEGETALISATION DE LA COUR DE L'ECOLE ELEMENTAIRE LOUIS PASTEUR :  
DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER AU TITRE DU FONDS D'ACCELERATION DE LA  
TRANSITION ECOLOGIQUE DANS LES TERRITOIRES DIT FONDS VERT 2026**

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre décembre à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune de CELLETES, dûment convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire, à la salle de conseil municipal sous la présidence de Monsieur Joël RUTARD, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

Date de convocation du Conseil municipal : 28 novembre 2025

PRÉSENTS : MM. Joël RUTARD, Annick BARRÉ, Patrick GERMAIN, Françoise LE LAY, Lysiane AUBERT, Blandine CASSAGNE, Grégory JOUZEAU, Dominique BOURGET, Michèle PERROTTON, François POHU, Gilles GUILLOU, Sonia MARTIN, Franck JOUANNEAU

ABSENTS EXCUSÉS : Jérôme LEPAGE, Hervé DARGAISSE, Laëtitia GODET, Axelle DEMICHELIS, Victor KHAMCHANH, Isabelle MASTON (sans procuration), Laurence PÉRAL, Emmanuel BRISSET, Matthieu DURAND, Emilie LAURIER

ABSENT NON EXCUSÉ :

Procurations de : Monsieur Jérôme LEPAGE à Joël RUTARD  
Monsieur Hervé DARGAISSE à Grégory JOUZEAU  
Madame Laëtitia GODET à Blandine CASSAGNE  
Madame Axelle DEMICHELIS à Lysiane AUBERT  
Monsieur Victor KHAMCHANH à Patrick GERMAIN  
Madame Laurence PÉRAL à Dominique BOURGET  
Monsieur Emmanuel BRISSET à Annick BARRÉ  
Monsieur Matthieu DURAND à Françoise LE LAY  
Madame Emilie LAURIER pour Franck JOUANNEAU

**Rapporteur : Monsieur le Maire**

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2121-29,

M. le Maire informe le Conseil Municipal de sa volonté de déposer des dossiers de demandes de subvention **pour la végétalisation de la cour de l'école élémentaire Louis Pasteur**

- **DÉCIDE de solliciter**, de l'état, une subvention au titre du fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires dit fonds vert pour l'année 2026 au taux de 25%.
- **PRÉVOIT** le plan de financement suivant :

Accusé de réception en préfecture  
041-214100315-20251208-83-2025-DE  
Date de réception préfecture : 08/12/2025



**Délibération N°2025/83 - OBJET : VEGETALISATION DE LA COUR DE L'ECOLE ELEMENTAIRE LOUIS PASTEUR : DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER AU TITRE DU FONDS D'ACCELERATION DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE DANS LES TERRITOIRES DIT FONDS VERT 2026 (PAGE 2/2)**

OPÉRATION	MONTANT HT
<b>ETAT</b> <i>DETR ou DSIL (20 % de 195 000 € HT)</i>	<b>39 000 €</b>
<b>CONSEIL DEPARTEMENTAL</b> <i>DDAD (20 % de 195 000 € HT)</i>	<b>39 000 €</b>
<b>ETAT</b> Fonds Vert (25 % de 195 000 € HT)	<b>48 750 €</b>
Autofinancement	<b>68 250 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>195 000 €</b>

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

➤ **DÉCIDE** de donner tout pouvoir à Monsieur le Maire ou son représentant, pour signer les documents correspondants et mener à bien cette opération.

VOTE :

Nombre de membres en exercice : 23

Nombre de membres présents : 13

Nombre de suffrages exprimés : 22

Pour : 22

Contre : 0

Abstentions : 0

*Fait et délibéré les jour, mois et an susdits, Au registre sont les signatures, Pour extrait conforme, Certifié exécutoire, transmis à la Préfecture le 08/12/2025 affiché le 08/12/2025*

A Cellettes, le 5 décembre 2025

Le Maire,

  
Abel RUTARD.



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans 28 rue de la Bretonnerie 45000 Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de sa notification ou de sa réception par le représentant de l'Etat.

Accusé de réception en préfecture  
40014103142025081202508  
Date de réception préfecture : 08/12/2025

